



**MAIRIE DE
LA FERTÉ-HAUTERIVE**

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021

ACTES

L'an deux mil vingt et un, le neuf Février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire : Mme SARRAZIN Rolande

Présents : Mme SARRAZIN Rolande, Maire ; Mme GUDIN Bénédicte, 1^o Adjointe ; Mr DODAT Jean-Christophe, 2^o Adjoint ; Mme DECHET Patricia 3^o Adjointe ; Mme AUROY Sylvie ; Mr DUCELLIER Pascal ; Mr GUESNU Michel ; Mr MONNET Olivier ; Mme PIERROT Odile ; Mr PUYET Michel.

Excusés : Mr MYCHAJLIW Alexandre

Absents : Néant.

Quorum : Dix conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de onze.

Secrétaire : MONNET Olivier

Acte : Délibération n° 08 du 9 février 2021

Objet : Demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif de Solidarité départementale 2021

Après examen et délibération, les membres présents décident à l'unanimité :

- d'approuver l'opération projetée pour un montant total Hors Taxes de 3 367.07 €, ainsi que le plan de financement comportant de l'autofinancement et l'aide envisageable pour ce genre de projet,
- d'approuver l'inscription des crédits nécessaires à l'opération au budget 2021, en imputation sur la section d'investissement,
- de solliciter une subvention auprès du Département au titre du dispositif de Solidarité départementale,
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter cette décision.

Acte : Délibération n° 09 du 9 février 2021

Objet : Renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler la modification de l'organisation scolaire (délibération 2018/1 du 22/01/2018) à partir du 1^{er} Septembre 2021 pour l'école de la commune de La Ferté-Hauterive en regroupement pédagogique avec Saint-Gérand-de-Vaux avec décision de maintien aux 4 jours, sans modification d'horaires.

Acte :	Délibération n° 10 du 9 février 2021
Objet :	Décision d'abandon de créances pour le loyer de l'Auberge communale des Mûriers

Après examen de cette proposition et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix décide l'abandon total des créances relatives au loyer de la SARL FRERO pour l'auberge communale des Mûriers, concernant les mois de février, mars et avril 2021.

Acte :	Délibération n° 11 du 9 février 2021
Objet :	Décision d'abandon de créances pour la redevance d'occupation du terrain de sports communal

Après examen de cette proposition et délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix décide l'abandon total des créances relatives à la redevance d'occupation du terrain de sports communal d'EDEN STADIUM, concernant les mois de mars, avril et mai 2021.

Acte :	Délibération n° 12 du 9 février 2021
Objet :	Réalisation des travaux pour l'éclairage de l'entrée du parking de la salle polyvalente

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix décide :

- D'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire,
- De demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,
- De prendre acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 5 294 euros lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputée sur le compte 65541 « contributions fonds compensation charges territoriales ».

Acte :	Délibération n° 13 du 9 février 2021
Objet :	Carte scolaire 2021-2022 : potentielles suppressions de classes dans l'allier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- Se prononce contre toute fermeture de classe et tout retrait de poste dans l'Allier.
- Demande le maintien des moyens financiers et humains attribués aux établissements scolaires dans le but de pérenniser la qualité de l'accompagnement pédagogique des enfants de l'Allier.
- Demande une année moratoire concernant la modification de la carte scolaire dans l'Allier, tout particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Acte :	Délibération n° 14 du 9 février 2021
Objet :	Examen et vote du compte de gestion 2020 du receveur municipal – Commune de La Ferté-Hauterive

Considérant que le dit compte est exact, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte gestion 2020 du receveur pour la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Acte :	Délibération n° 15 du 9 février 2021
Objet :	Vote du compte administratif 2020 – Commune de La Ferté-Hauterive

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020, les comptes administratifs 2020 pour la commune sont adoptés par 9 voix contre 0.

Budget de la Commune		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser	Résultat
Investissement	Dépenses	223 574,00	216 730,69	11 407,00	- 43 258,71
	Recettes	223 574,00	173 471,98	27 007,00	
Fonctionnement	Dépenses	297 673,00	246 217,28	0,00	48 553,82
	Recettes	297 673,00	294 771,10	0,00	
					Global : 5 295,11

Acte :	Délibération n° 16 du 9 février 2021
Objet :	Affectation des résultats 2020 – Commune de La Ferté-Hauterive

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020, l'affectation des résultats du budget de la commune est adoptée par 10 voix contre 0.

Acte :	Délibération n° 17 du 9 février 2021
Objet :	Examen et vote du compte de gestion 2020 du receveur municipal – Assainissement

Considérant que le dit compte est exact, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte gestion 2020 du receveur pour l'assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Acte :	Délibération n° 18 du 9 février 2021
Objet :	Vote du compte administratif 2020 – Assainissement

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020, les comptes administratifs 2020 pour l'assainissement sont adoptés par 9 voix contre 0.

Budget de la Commune		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser	Résultat
Investissement	Dépenses	43 087,00	18 365,25	3 000,00	24 720,36
	Recettes	43 087,00	43 085,61	0,00	
Fonctionnement	Dépenses	31 952,00	31 004,09	0,00	221,78
	Recettes	31 952,00	31 225,87	0,00	
					Global : 24 942,14

Acte :	Délibération n° 19 du 9 février 2021
Objet :	Affectation des résultats 2020 – Assainissement

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020, l'affectation des résultats du budget de l'assainissement est adoptée par 10 voix contre 0.

Acte :	Délibération n° 20 du 9 février 2021
Objet :	Examen et vote du compte de gestion 2020 du receveur municipal – Auberge

Considérant que le dit compte est exact, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte gestion 2020 du receveur pour l'auberge, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Acte :	Délibération n° 21 du 9 février 2021
Objet :	Vote du compte administratif 2020 – Auberge

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020, les comptes administratifs 2020 pour l'auberge sont adoptés par 9 voix contre 0.

Budget de la Commune		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser	Résultat
Investissement	Dépenses	10 632,00	9 067,80	0,00	98,00
	Recettes	10 632,00	9 165,80	0,00	
Fonctionnement	Dépenses	13 083,00	7 908,53	0,00	735,00
	Recettes	13 083,00	8 643,53	0,00	
					Global : 833,00

Acte :	Délibération n° 22 du 9 février 2021
Objet :	Affectation des résultats 2020 – Auberge

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2020, l'affectation des résultats du budget de l'auberge est adoptée par 10 voix contre 0.

Fait et dressé à La Ferté-Hauterive, le 9 février 2021
par le Maire soussignée,
Rolande SARRAZIN

